Compte rendu de la CAPD

du 30 janvier 2012

Présents :

- Mr le Directeur de services de l'Education Nationale
- Mme L'IEN adjointe à l'IA
- Mr le Secrétaire général
- IEN des circonscriptions : Château Thierry 1 et 2, Soissons 1, Laon, Laon maternelle, Chauny, , Saint Quentin 1 et 2
- DPE : Mesdames Jousseaume, Ozenne, Mismaque
- Représentants des personnels
    - SNUipp-FSU : CLAVERE J-P - BREYTON Marjolaine - THEVENIN Fabienne - LAFITON Didier - COLSON Jessica - ALLANIC Hélène - HILY Guillaume - CORNIAUX Michel - LEMAY Brigitte
    - SE Unsa : HANQUART Nathalie – VARRIER Dominique – VANNIER Monique – VASSAUX Jérôme
    - Snudi FO : BOUIS Olivier – CARON Vincent – DECLERCK Pauline

Déclaration préalable intersyndicale sur le mouvement

Déclarations préalables du : SNUipp-FSU – SE-UNSA

Mr le Directeur Académique explique pourquoi la CAPD est si tardive :

- la CAPD devait se tenir après le CTSD pour acter et affecter des personnels sur les 3 ouvertures,
- Il n'y a pas eu de groupe de travail avant la CAPD car bon nombre de situations ont été traité au cas par cas par les services pour limiter les désagréments.
- Suite à la réorganisation interne des services et des nouveaux personnels, il y a eu un « temps de flottement » dans la DDSEN

Suite aux nombreuses insatisfactions causées par un mouvement à une seule phase, le SNUipp FSU demande un retour au mouvement à deux phases. Le DASEN communiquera la question au recteur.

Pour info : Les SNUipp-FSU de l'Aisne, la Somme et l'Oise demandent une audience au-recteur à ce sujet.

Le SNUipp-FSU demande que tout le calendrier soit avancé et que les services de la DIPRED1 (dpe) soient renforcés afin que le mouvement des enseignants puisse être terminé avant les congés d'été.

AVS : La dotation sera confirmée plus tard mais il resterait encore 65 enfants sans AVS à ce jour. 210 dossiers de demande d'accompagnement sont à traiter à la MDPH.

Aide à la direction *:* leur nombre n'est pas connu car AVS et aides à la direction sont dans le pot commun à l'Académie. Le nombre d'aide à la direction correspondra au volume total de contrats moins les contrats AVS.

Ineats/exeats :

Les 23 demandes d'INEAT ont été accordées par notre DASEN, sous réserve d'obtention de l'EXEAT, avec la règle suivante : accorder un EXEAT pour un INEAT. Finalement le DASEN a accordé 14 exeats et 10 ineats car des situations particulières ont été étudiées.

Le SNUipp-FSU demande que toutes les demandes soient acceptées et que toutes les personnes ayant eu un inéat dans le département demandé puissent avoir leur exeat pour partir.

Animation pédagogique :

Elles sont prévues géographiquement au plus près des collègues et se répartiront de la façon suivante : 9h obligatoires (thèmes imposés par la circonscription et 9 h facultatives (thèmes choisis par les collègues).

MOUVEMENT :

Le SNUipp-FSU s'élève contre le fait que les postes spécialisés se sont tous transformés en postes à profil, avec le courrier soumis aux avis des IEN. Le DASEN répond que seuls certains postes sont à caractère particulier.

Le SNUipp-FSU met en discussion toutes les demandes de révision d'affectation dont il a eu connaissance. Celles-ci sont discutées une par une.

A ce jour il ne reste plus de nomination à faire mais il reste 11 postes vacants.

Le DASEN confirme que le décret sur l'Evaluation des enseignants a été supprimé et déclare que les entretiens de carrière, sur la base du volontariat, ont été appréciés.

Questions diverses :

LV : Le DASEN annonce que l'habilitation ne sera plus obligatoire pour l'enseignement des Langues Vivantes. Les enseignants non habilités n'auront pour aide qu'un dispositif d'accompagnement.
Le SNUipp-FSU s'insurge face à cette annonce et rappelle au DASEN la nécessité d'une formation qui conduisait à l'habilitation et refuse que l'on impose aux collègues non habilités d'enseigner les LV dans leur classe. Le SNUipp-FSU rappelle aussi que les échanges de service et les décloisonnements sont sur la base du volontariat et soumis à une limite horaire.

EVALUATION D'ECOLE : Le DASEN nous communiquera le protocole plus tard, mais nous indique que par circonscription 6 à 9 écoles seront concernées. Pour info, l'année dernière une école a refusé l'évaluation, l'IEN a alors choisi à une autre école.

ECLAIR : LE SNUipp-FSU demande les critères de calcul de la part modulable. Le DASEN explique que celle-ci est calculée de la même façon pour tout les enseignants en ECLAIR sur le département, sur la base des critères suivants :

- 10 points : quotité de temps de travail (100%, temps partiel) et temps de présence hors congé (10 pts/10 mois)
- 4 points de bonus : engagement de l'enseignant dans des PPRE passerelle/liaison GS-CP/expérimentation/ projet réseau…

La part est donc variable et correspond à un nombre de points multipliés par la valeur départemental du point.

CALENDRIER : Le SNUipp-FSU demande la tenue régulière de CAPD afin que les ordres du jour soient moins chargés.